

Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **78 (1927)**

Heft 12

PDF erstellt am: **31.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société forestière suisse à Neuchâtel, les 28 et 29 août 1927.

Le dimanche 28 août, à 16 $\frac{3}{4}$ heures, le 84^{me} Congrès de la Société forestière suisse débutait dans la salle des séances du Grand Conseil, au Château de Neuchâtel.

Le président du comité local, M. le Conseiller d'Etat *Renaud*, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 105 participants à cette première assemblée administrative. Après avoir constaté que l'assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'article 7 des statuts, le président met aux voix les propositions concernant le bureau. Ces propositions sont acceptées. Sont nommés : comme secrétaires, *H. Grossmann*, adjoint forestier à Höngg, et *J. Péter*, inspecteur des forêts, à Bevaix; comme scrutateurs : *J.-L. Biolley*, inspecteur forestier à Vallorbe, et *G. Siebenmann*, inspecteur forestier à Soleure.

Le président donne lecture des excuses des membres suivants, empêchés de s'inscrire, ou ayant dû au dernier moment retirer leur inscription :

MM. le Dr *Moser* à Berne, *M. Veillon* à Cernier, *J. Müller* à Bâle, *C. Gonet* à Nyon, *G. Steinegger* à Schaffhouse, *J. Knüsel* à Eschenbach, *J. Spieler* à Lucerne, *W. Fierz* à Châtel-St-Denis, *W. Deck* à Lenzburg, *F. Enderlin* à Coire, *R. Biedermann* à Winterthur.

En tenant compte des dernières inscriptions, parvenues encore après l'impression de la liste supplémentaire des membres, les participants au Congrès seront au nombre de 196.

Etant donné le programme très chargé, le président prie l'assemblée d'observer strictement l'horaire durant tout le congrès. La parole est donnée au président du Comité permanent qui nous donne lecture du rapport annuel (paraîtra in extenso dans le « Journal forestier »). Ce rapport est adopté sans remarque et applaudi par l'assemblée.

Le caissier donne ensuite un aperçu des comptes de l'exercice écoulé (résumé paru dans le « Journal forestier » d'août, pages 195—198). Sur la proposition des reviseurs de comptes, MM. *Aubert* et *Knobel*, l'assemblée unanime en donne décharge au caissier en lui exprimant ses remerciements.

Le budget pour 1927/28 est ensuite présenté (voir « Journal forestier » d'août, page 195) et adopté sans changement, à l'unanimité. Le caissier fait remarquer la vente très peu satisfaisante des tirages à part de travaux importants (*Balsiger* : *Der Plenterwald*).

Le jury nommé par le comité permanent pour l'étude des travaux de concours a eu deux travaux à étudier. En la personne de son président, M. le prof. *Knuchel*, il nous les présente, en fait la critique et propose l'attribution des prix suivants :

Au travail « *Bergwald* » (en allemand) 150 fr.

» » « *Larix* » (en français) 50 »

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité, ensuite de quoi M. Knuchel ouvre les enveloppes faisant connaître les auteurs :

de « *Bergwald* » : M. l'inspecteur cantonal *Enderlin*, à Coire;

de « *Larix* » : M. l'inspecteur forestier *M. Droz*, à Château-d'Oex.

Le rapport de l'inspecteur *Bavier* nous place devant une situation assez instable et mauvaise du marché des bois. Des pronostics sont difficiles à donner, plutôt pessimistes. Les mesures de protection de nos bois indigènes prises par les autorités (augmentation des taxes douanières et des frais de transport pour les bois étrangers) ont produit une certaine diminution de la concurrence étrangère. Mais de telles mesures ne sont que des palliatifs; elles ne résolvent pas la question de façon définitive. Tant que la situation internationale ne sera pas stabilisée, tant que notre pays sera « bénéficiaire » d'un change aussi élevé, nous aurons peine à concurrencer efficacement les bois étrangers. (L'impression quelque peu pessimiste de cet exposé se trouva fortement renforcée lorsque furent connus, trois jours plus tard, les résultats d'une des grandes ventes françaises d'automne, où la moitié des lots mis en vente fut retirée; pour le reste, le prix maximum fut de 150 fr. par m³, soit une baisse considérable sur les prix de l'année dernière. Ces résultats risquent d'avoir une certaine influence sur le marché des bois de notre Jura.) La demande des traverses hêtre et chêne reste stationnaire. Les poteaux ne sont presque plus demandés.

Pour les bois de râperie, une augmentation de prix est espérée. Enfin, pour les bois de feu, les importations ont diminué, en feuillus quelque peu, en résineux fortement.

Des différents objets en travail au bureau de l'office forestier central, M. *Bavier* ne relève que deux points actuellement à l'étude :

- 1° La question de l'unification du classement des bois abattus, dont la résolution pratique est hautement désirable, et
- 2° l'étude des frais de production et de leur réduction possible en sylviculture, étude confiée à une commission spéciale.

Le président du Comité permanent développe la question des tracts de propagande destinés à la jeunesse; il met la société au courant des pourparlers engagés et des résultats obtenus. Contact a été pris avec des personnalités de l'enseignement, professeurs et instituteurs, qui ont pu donner d'excellentes indications concernant la tournure à donner à ces publications, propre à intéresser les jeunes de 12 à 15 ans. Ce qui paraît le mieux répondre au but serait une série de trois publications, formant un tout homogène; chaque livraison richement illustrée, comprenant 64 pages. Le prix de vente ne devait pas dépasser un franc par livraison pour les écoliers et 1,40 fr. en librairie. Mais pour arriver à ce résultat, il sera nécessaire de trouver des fonds. Le moment étant arrivé de prendre des

décisions pratiques, le Comité permanent fait les propositions suivantes :

1° La Société forestière suisse décide la création d'un *fonds de publicité*. Ce fonds sera alimenté par les recettes suivantes :

- a) La somme disponible du fonds de la publication de la « Suisse forestière »;
- b) par des contributions et subventions;
- c) par la vente des publications.

Toutes les dépenses sont à voter par la société dans ses séances annuelles. Les publications des deux journaux forestiers et des tirages à part ne sont pas comprises dans les frais incombant à ce nouveau fonds.

2° La société débutera par l'impression de l'édition allemande. Les frais d'impression seront couverts par :

- a) Un prêt à fonds perdu de 4000 fr., au maximum, consenti par la société au fonds de publicité;
- b) des subventions à demander à la Confédération, à l'office forestier central et à différents autres offices intéressés;

En outre, la réalisation pratique est laissée aux soins du Comité permanent; aussitôt que possible suivra l'édition française, et peut-être aussi l'édition italienne.

La discussion n'étant pas utilisée, les deux propositions du comité sont adoptées à l'unanimité.

Le président fait part à l'assemblée de son admiration de voir toutes les propositions du comité adoptées à l'unanimité, et exprime le désir qu'un peu de cet esprit reste dans la salle jusqu'à la prochaine session de nos autorités cantonales!! Il clôt la séance à 19 heures.

Le lundi 29 août à 7¼ h., 190 membres se pressaient dans la salle du Grand Conseil pour entendre le discours d'ouverture du président local, M. *Renaud*.

Le canton de Neuchâtel n'a qu'un court passé historique, au point de vue forestier. Sa première loi forestière date de 1869. Dès lors, trois revisions ont été élaborées, la dernière date de 1917; elle s'occupe plus spécialement des questions d'organisation du service forestier; elle a institué les « Fonds des excédents forestiers », permettant une plus grande souplesse dans le traitement des forêts publiques. Des instructions d'aménagement datant de 1919 ont consacré le principe de l'inventaire intégral des peuplements. La surface forestière du canton a continuellement augmenté, soit par afforestation complète et naturelle de pâturages boisés, soit par boisements artificiels dans des buts de protection. Les forêts cantonales ont passé, entre 1896 et 1927, de 1794 à 2155 ha; celles des communes et corporations de 10.732 à 12.017 ha. Dans ces chiffres sont comprises les surfaces boisées des pâturages, taxées occasionnellement; ce boisement est en moyenne de 40 %. L'agriculture et la sylviculture

ont pu progresser parallèlement. La forte diminution du petit bétail (chèvres et moutons, dont le parcours est interdit tant en pâturage qu'en forêt) est plus que compensée par l'augmentation du gros bétail (chevaux et vaches).

Le canton a fait un gros effort pour doter les forêts publiques d'un réseau convenable de chemins de dévestiture. De 1870 à 1914, il a été construit 224 km de chemins; de 1915 à 1925, 107 km (travaux de chômage!), en 1926, 8 km, soit au total 339 km. De 1916 à 1927, l'Etat seul a dépensé pour les chemins forestiers construits dans ses forêts environ 1.100.000 fr.

Le repeuplement artificiel diminue rapidement, ensuite de la généralisation des coupes jardinatoires. De 1901 à 1906, 460.000 plants ont été mis à demeure dans les forêts publiques; de 1921 à 1926, 160.000 seulement. Le repeuplement naturel nous permet, avec certains soins retenant le sapin dans ses tendances envahissantes, d'obtenir une grande diversité d'essences.

Si un travail assez important a été accompli dans les forêts neuchâteloises depuis 1901, date de la dernière réunion de la Société forestière à Neuchâtel, c'est surtout grâce à toutes les personnalités mises à la tête du service forestier cantonal, à MM. les Conseillers d'Etat *Contesse* et *Calame*, à feu M. l'inspecteur cantonal *Roulet*, et à M. l'inspecteur général *Biolley*, qui a mis 47 ans de sa vie au service de la forêt, et qui fut l'initiateur de la rénovation de leur traitement et de leur aménagement. La retraite que son état de santé l'oblige à prendre au 1^{er} octobre n'a été acceptée qu'à grand regret.

La tâche est encore grande; sa réalisation aura encore besoin de la collaboration de tous.

Ce discours est chaleureusement applaudi, ensuite de quoi le président répète quelques indications d'ordre pratique communiquées le dimanche soir, et donne ensuite la parole aux conférenciers pour

3° Les travaux scientifiques :

- a) Dissertation de M. *Biolley* sur les bases théoriques de la Méthode du contrôle;
- b) démonstration de M. *Favre*, des résultats à Couvet;
- c) contribution à la critique de la méthode par M. *H. Knuchel*.

Les trois travaux paraîtront dans les éditions allemande ou française du « Journal forestier ».

A l'issue du travail de M. *Biolley*, un bouquet lui est remis de la part des inspecteurs du canton, en témoignage de reconnaissance au sylviculteur.

Le temps étant très mesuré, la discussion qui suivit ne put être longue; elle dut être reprise le lendemain dans les forêts de Couvet.

M. *Biolley* donne encore quelques explications: l'échelle des catégories et classes de grosseur ne fait pas partie intégrante de la méthode, c'est un côté pratique de son application. La méthode elle-

même est un tout exact et homogène, il s'agit ou de l'appliquer intégralement ou de ne pas s'y soumettre.

M. le Dr *Flury*, partisan convaincu de la supériorité de la méthode au point de vue théorique, met en garde contre certaines difficultés de son application; elle demande une grande exactitude, elle doit faire confiance aux agents chargés de l'appliquer. Quelle est l'importance des fautes dans les travaux d'inventaire, où des corrections sont, après coup, quasi impossibles ?

M. l'inspecteur fédéral en chef *Petitmermet* fait remarquer que pour beaucoup de forêts de montagne l'inventaire et le contrôle sur pied sont la seule méthode rationnelle applicable. Il aimerait voir changer, dans bien des cas, la répartition généralement admise de 20, 30, 50, entre les trois classes de grosseur, ou voir ces classes différemment constituées.

M. *d'Alverny*, inspecteur des forêts, fait un parallèle frappant entre la futaie simple et la futaie composée; la première est une maison où seules les mansardes sont louées, la deuxième a tous ses logements garnis. Il explique le recul d'accroissement constaté généralement ces dernières années par les conditions climatiques défavorables.

4° Les nouveaux membres suivants sont reçus :

- MM. *Renaud Edgar*, conseiller d'Etat, à Neuchâtel;
Custer Alfred, ingénieur forestier, à Faido;
Krebs Ernest, ingénieur forestier, à Sihlbrugg;
Von der Weid François, inspecteur forestier, à Fribourg;
D^r Baumgartner, conseiller d'Etat, à St-Gall;
Bühler Gottfried, ancien conseiller national, à Frutigen;
Burki Edmond, ingénieur forestier, à Soleure;
Zehnder Jacob, ingénieur forestier, à Oerlikon;
Von der Weid Pierre, ingénieur forestier, à Fribourg;
Villener W., préposé forestier, à Travers;
Spinner H., professeur de botanique, à Neuchâtel;
Béguin Jules, garde forestier, à Montezillon;
Schenk Paul, garde forestier, à Maison Monsieur;
Favez Prosper, inspecteur forestier, à Baulmes.

5° Le Comité permanent propose le Tessin comme lieu du prochain congrès; il propose comme président du comité local M. le Conseiller d'Etat *Galli*, et comme vice-président l'inspecteur forestier cantonal M. *Eiselin*. Ces propositions sont adoptées par applaudissement témoignant du plaisir de chacun de se retrouver, dans un an, dans le riant Tessin. M. l'inspecteur *Pometta* remercie l'assemblée par quelques mots en italien.

6° Sous « Divers », la question de l'insigne permanent est réglée rapidement. Sur la proposition de M. *Bavier*, appuyé par M. *Weber*, l'assemblée, à une majorité écrasante, refuse aux 29 partisans le plaisir de voir leur personne embellie par une nouvelle broche.

M. *Badoux* présente une motion concernant la réserve de beaux peuplements forestiers, de beaux arbres, pouvant en quelque sorte compléter, en différentes parties de la Suisse, le Parc national, trop éloigné pour beaucoup. Il propose que :

- 1° *La Société forestière suisse décide de continuer son activité en ce qui concerne la création de réserves forestières en Suisse;*
- 2° *cette activité aura comme buts principaux de conserver, d'enrichir et d'agrandir les réserves forestières et parcs forestiers existant aujourd'hui dans notre pays.*

M. *Weber* rappelle les expériences faites avec l'achat de réserves et recommande de ne pas recommencer dans ce sens.

Le Comité permanent accepte cette motion, adoptée à l'unanimité par l'assemblée. Il étudiera la question au point de vue pratique, avec le motionnaire, et fera rapport à une prochaine assemblée.

M. *Uehlinger* demande la création dans nos journaux forestiers d'une rubrique donnant un résumé des différentes publications forestières parues dans les pays environnants. Le Comité permanent accepte aussi cette motion pour étude.

M. *Badoux* n'en voit pas la réalisation possible. Pour être utile, un tel résumé doit être complet, et alors très coûteux. Ce travail a été fait en partie, en 1900, dans le « Journal » par M. Roulet de Neuchâtel, mais a été rapidement abandonné. La première tâche de nos journaux est de nous donner des travaux originaux, et non pas des récapitulations. M. *Borel* estime que ce travail serait du ressort du Comité international d'agriculture à Rome, section de sylviculture. M. *Knuchel* fait aussi quelques objections d'ordre financier. L'assemblée prie le Comité permanent d'étudier la question avec la rédaction des journaux forestiers.

M. *Borel* présente un compas forestier enregistreur, compas russe.

M. *Oechslin* demande que les séances de la Société ne coïncident pas avec celles de la Société helvétique des sciences naturelles. Le Comité permanent prend note de la chose.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à midi.

Le secrétaire : *James Peter-Contesse*.

CHRONIQUE.

Confédération.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur, et à la suite de l'examen subi, le département soussigné a déclaré Monsieur *Edmond Kaelin*, de Zurich et Einsiedeln, éligible à un poste supérieur de l'administration forestière.

Berne, le 4 novembre 1927. *Département fédéral de l'Intérieur.*